



Huissier qui agit sans titre exécutoire

Par **tocino alexandre**, le **24/02/2017 à 15:43**

Bonjour,

J'étais auto entrepreneur et je dois 1.100 € au RSI. Ils ont contacté un huissier qui est venu chez moi relever les meubles et me menace de devoir lui payer cette dette et bien évidemment ses propres frais, à savoir je n'ai jamais reçu de titre exécutoire, simplement les commandements de payer de cet huissier. N'y a-t'il pas abus de la part de cet huissier et si oui puis-je porter plainte contre lui ?

Merci,

Cordialement.

Par **youris**, le **24/02/2017 à 16:07**

bonjour,

avant de vouloir déposer une plainte contre cet huissier qui ne sera, sans doute pas recevable, puisque il n'y pas d'infraction pénale dans votre cas, êtes-vous sur que l'huissier n'a pas obtenu une autorisation du juge de l'exécution pour procéder à cette saisie conservatoire.
salutations

Par **Chaber**, le **24/02/2017 à 17:20**

bonjour

vous avez certainement reçu une mise en demeure, puis une contrainte à laquelle vous n'avez pas répondu dans les 15 jours

La contrainte a alors valeur de titre exécutoire

Par **tocino alexandre**, le **24/02/2017 à 22:31**

Bonsoir, merci d'avoir répondu si rapidement, il n'y a en effet aucun titre exécutoire mais j'ai

bien reçu une mise en demeure mais faites par le rsi et non par un tribunal, qui plus est il voudrait saisir mon domicile alors que mon entreprise a bien été clôturée, je pensais qu'ils ne pouvaient pas faire cela étant donné qu'il s'agit d'une dette professionnelle.
Cordialement...

Par **Chaber**, le **25/02/2017** à **07:05**

Il est normal que la mise en demeure soit faite par le créancier